

# المجلس الوطني لعمادة الأطباء، بتونس Conseil National de l'Ordre des Médecins de Tunisie

M A I 1992

## EDITORIAL

Le Conseil National de l'Ordre des Médecins, dans sa nouvelle forme constituée de seize membres au lieu de douze, élu au scrutin direct (supprimant le vote par correspondance) a donc vu le jour au terme des élections qui se sont déroulées le 13 Mars 92 au niveau de cinq centres de votes répartis sur toute la République: Tunis, Béjà, Sousse, Sfax et Gabès.

Plus de six cents confrères se sont déplacés aux urnes pour élire leurs représentants. Ce nombre est comparable à celui des confrères qui prenaient part aux élections quand le vote se faisait par voie postale. C'est dire que le nouveau mode de scrutin n'a pas eu de conséquences négatives sur le nombre de votants. Bien au contraire les choses ne peuvent aller qu'en s'améliorant, vu l'institution des conseils régionaux et le travail qu'ils effectueront sur le terrain.

Mais ceci ne doit pas occulter certaines faiblesses constatées sur le plan de la participation au niveau de certaines régions et surtout au niveau des conseils régionaux de Béjà et Gabès.

Sur un autre plan, le nouveau Conseil va mettre l'accent sur le respect de la déontologie, en collaboration encore une fois avec les conseils régionaux.

Nous souhaitons que les confrères nous faciliteront la tâche par un respect scrupuleux des prescriptions du code.

Enfin nous espérons voir les confrères participer de plus en plus activement à la vie de leur Conseil. Nous serions heureux de vous voir participer par vos suggestions, articles à publier.

C. N. O. M.

## CONSEIL DE DISCIPLINE

Le Conseil de Discipline s'est réuni au courant du mois de Mai pour statuer sur le cas de trois de nos confrères qui ont été convaincus de graves infractions au code de déontologie.

- \* Le premier pour usage de procédés publicitaires: distribution à large échelle de cartes de visite avec un calendrier imprimé au verso.
- \* Le second pour délivrance d'un certificat de complaisance pour coups et blessures (repos de trente jours sans nécessité).
- \* Le troisième pour délivrance de certificats d'arrêt de travail par la secrétaire préalablement signés par le médecin. Là aussi comme l'enquête l'a prouvé: délivrance de certificat de complaisance.

Les deux premiers ont été sanctionnés par un "Avertissement" et le troisième par un "Blâme", sanctions entraînant en outre la privation du droit de faire partie du C.National ou d'un C.Régional pour une durée d'un an.

## COMPOSITION DU BUREAU NATIONAL

### Les Docteurs

Hachmi AYARI	Président.
Abderrahmane EL GAFSI	Vice Président
Aziz EL MATRI	Vice Président.
Fathi TEBOURBI	Secrétaire Général
Habib BOUJNAH	Secrétaire G. Adjoint
Ridha KECHRID	Trésorier Général
Farid AYOUB	Trésorier G..Adjoint
Lotfi BEN CHAABANE	
Moncef BEL HADJ YAHIA	M
Héla ABDELJAOUAD-B.CHAABANE	E
Sayda BEN BECHER	M
Kamel AYACHI	B
Nabil BEN SALAH	R
M.Habib DAGHFOUS	E
Moncef KHALLADI	S
Nabil NAJAH	

## ETHIQUE MEDICALE ET DROIT DE L'HOMME

Le Président du Conseil National de l'Ordre des Médecins a participé le 24 et 25 Avril 92 au symposium sur "l'Éthique Médicale et droits de l'Homme". Ce séminaire a eu pour objectif la promotion et le renforcement de la dimension éthique dans l'exercice des professions de santé. Ce séminaire a été conçu en six séances traitant :

- \* de l'éthique médicale dans la relation médecin-malade.
- \* de l'éthique médicale face aux contraintes sociales.
- \* du point de vue des représentants des trois religions vis à vis de la torture.
- \* de la promotion de l'enseignement de l'éthique médicale dans les facultés de médecine à partir d'expériences vécues dans les pays représentés.

Les recommandations de ce séminaire se sont résumées à **APPELER**

1) -Les professionnels de santé à préserver la notion de " confiance qui rejoint une conscience " dans leur rapport avec le malade dont les intérêts propres et sa liberté fondamentale doivent être préservés.

2) -les pouvoirs publics de tout pays de droit de veiller en dehors de toute contrainte, à préserver l'indépendance technique et morale du médecin.

3) -les organisations et associations nationales et internationales qui ont charge

de s'occuper des droits de l'homme, de défendre où qu'ils se trouvent, les membres des professions de santé afin d'être fidèles à leur serment et respectueux de l'éthique et morale professionnelle.

### VISA POUR LA FRANCE

Pour faciliter l'obtention du visa, il sera délivré à tout médecin inscrit au Tableau, une attestation du Conseil National de l'Ordre des Médecins.

4) -les professionnels de santé à rejeter et combattre la torture et les traitements inhumains, cruels et dégradants en concourant à :

Une prise de conscience générale des professionnels de santé à

- \* la dénonciation universelle et publique de tous les médecins tortionnaires.
- \* au soutien et protection des professionnels de santé menacés dans leurs activités en défendant les droits de l'homme.
- \* à la création de centres de réhabilitation des victimes de la torture.

### SEMINAIRE NATIONAL SUR L'EXERCICE DE LA MEDECINE

Le 9 Mai 1992 une réunion de coordination s'est tenue à Sousse entre le Conseil National et les cinq Conseils régionaux.

Plusieurs questions ont été discutées lors de cette réunion et il a été décidé notamment de préparer au courant de l'automne prochain un séminaire sur l'exercice de la médecine ayant pour thème:

#### "EVALUATION & PERSPECTIVES"

A cette date le numéro: ZERO de notre " Bulletin d'informations médicales et pharmaceutiques " sera, nous l'espérons, distribué..

### RAPPELS

\* Les confrères détenteurs de conventions sont tenus de les faire viser par leur Conseil régional et ce dans les plus brefs délais.

\* Les confrères qui changent d'adresse professionnelle ou de mode d'exercice sont tenus d'en aviser leur conseil régional.

DS La Société Tunisienne de Bio-thérapie donne une formation "d'oligothérapie réactionnelle" les 27 et 28 Juin 92 à l'Institut de Nutrition Renseignement Tél: 262.548 ou 512.877

DS La Société Médicale de Bahrein organise un Congrès au mois de Février 93 ayant pour thème: "ARABISATION de l'ENSEIGNEMENT de la Médecine. Pour participation et travaux contacter: la Société Médicale d'El Bahrein B.P.63162 EL BAHREIN.

DS La Société Tunisienne d'Urologie organise une table ronde le 27 Juin 92 à l'hôtel Houda, Skanès ayant pour thème: "Les maladies sexuellement transmissibles et leurs complications urogénitales". Coordinateur: Professeur Ali Faouzi MOSBAH